

# 1<sup>ère</sup> RÉUNION DU CONSEIL PARISIEN DE LA NUIT



09/12/2014

## TABLE DES MATIÈRES

- Accueil des participants par Monsieur Christophe Girard,  
Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris..... 3
- Discours d’ouverture de Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris ..... 4-8
- Présentation du fonctionnement et des perspectives du Conseil de la Nuit par Monsieur Bruno  
JULLIARD, Premier Adjoint chargé de la Culture, du Patrimoine, des Métiers d’art, des Entreprises  
culturelles, des Relations avec les arrondissements et de la Nuit et Monsieur Frédéric HOCQUARD,  
Conseiller de Paris Délégué à la Nuit ..... 9-15
- Intervention de Monsieur Yvan CORDIER, Sous-Préfet, Directeur Adjoint du Préfet de Police... 16-18
- Intervention de Madame Sophie BROCAS, Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture de la  
Région d’Île-de-France, Préfecture de Paris..... 18-20
- Échanges avec le public..... 21-32

## 1 > ACCUEIL DES PARTICIPANTS <

Par M. Christophe GIRARD, Maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement



« Madame la Maire de Paris, monsieur le Premier adjoint, mesdames et messieurs les adjoints, adjointes et délégués, madame la Préfète de Paris, chère Sophie BROCAS, monsieur le représentant du Préfet de Police, mesdames et messieurs les directeurs - je remarque une présence forte de la Préfecture de Police, ce qui est bon signe - mesdames et messieurs les citoyens et citoyennes,

Vous savez qu'Anne HIDALGO, élue Maire de Paris, a pris un grand nombre d'engagements : comme vous pouvez le constater, elle tient ces derniers à un rythme impressionnant.

Cette salle des fêtes accueillait hier des *start-ups* de la Silicon Valley qui viennent s'installer à Paris, en particulier dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement ; avant-hier, avec Michel ROCARD, la question était celle de l'innovation et du climat, en lien avec la Chine.

Il s'agit d'une mairie qui, comme nous le souhaitons, comme le souhaite la majorité et comme le souhaite, évidemment, la Maire de Paris, accueille tous les sujets les plus importants.

Or le sujet de la Nuit nous est très cher.

Je vous accueille donc, simplement, pour vous dire qu'il s'agit d'une salle, d'une mairie et d'une maison commune de débats, et de débats permanents, et que le sujet de la Nuit et l'installation de ce Conseil Parisien de la Nuit constituent un engagement de campagne de Madame HIDALGO.

A l'instar de tous ses engagements de campagne, vous ne serez pas déçus : elle les tient. »

## 2 > DISCOURS D'OUVERTURE <

Par **Mme Anne HIDALGO**, Maire de Paris

« Merci, cher Christophe.

J'ai toujours beaucoup de plaisir à venir dans cette mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, qui est une mairie très active, traduisant toute la modernité de Paris, et que vous animez et dirigez d'une manière exemplaire.

Je suis très heureuse d'être entourée ce soir de mes adjoints, Bruno JULLIARD, Frédéric HOCQUARD, qui travaille sur le sujet de la Nuit, et de nombreux adjoints et adjointes qui ont tous un rapport avec la question de la Nuit à Paris : je pense à Jean-François MARTINS, chargé du Sport et du Tourisme, à Pauline VERON, chargée de la Démocratie locale et participative ainsi que de l'Emploi et de la Jeunesse, à Christophe NAJDOVSKI, chargé d'éradiquer le diésel d'ici 2020 - rien que cela -, chargé des déplacements et de la voirie, c'est-à-dire des places et de l'aménagement de l'espace public, ces sujets ayant également un rapport avec la Nuit, je pense à Colombe BROSSSEL, en charge de la Prévention, de la Sécurité et des quartiers « Politique de la Ville », et à Hélène BIDARD, adjointe en charge notamment de l'Égalité entre les femmes et les hommes, mais également de la Lutte contre les discriminations : nous savons qu'il s'agit d'un sujet très présent.

Je veux également saluer tous les élus des différents arrondissements de Paris, monsieur le représentant du Préfet de Police, Directeur Adjoint de cabinet du Préfet de Police, monsieur CORDIER - il est un partenaire extrêmement important du travail qui s'engage - et madame la Préfète, Secrétaire générale de la préfecture de Paris auprès du Préfet de région.

Je salue également toutes celles et ceux qui font vivre la nuit à Paris et toutes les associations qui s'intéressent à ce beau sujet.

La question de la Nuit est toujours controversée, entre ceux qui trouvent que la Ville de Paris en fait trop pour les noctambules et ceux qui estiment qu'au contraire, Paris serait une ville morte. Et souvent, nous avons la controverse, la belle controverse parisienne, qui fait partie de la démocratie parisienne, qui fait aussi partie de notre façon de nous engager, nous les Parisiens, dans les débats publics.



Dans le cadre de ces grandes controverses, un moment dans notre histoire commune a été très important : je veux parler de la tenue des États Généraux de la Nuit, qui ont constitué un événement majeur issu d'une proposition qui émanait de quelqu'un qui est maintenant mon adjoint, Ian BROSSAT et d'un autre élu, également mon adjoint, Mao PENINOU. Tous deux ont porté cette proposition au cours de la précédente mandature : les États Généraux de la Nuit nous ont permis de poser un diagnostic sur l'état des lieux à Paris, y compris en établissant des comparaisons européennes et internationales, qui nous ont permis de voir comment la Nuit était organisée ailleurs et qui nous ont aidés à identifier nos points forts et nos difficultés.

Suite à ces États Généraux de la Nuit, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre.

Aujourd'hui, la proposition qui vous est faite est d'aller plus loin, y compris dans la collégialité et l'accompagnement de la Nuit à Paris, dans le cadre de ce Conseil Parisien de la Nuit.

Animée par Bruno JULLIARD et Frédéric HOCQUARD, à mes côtés, cette instance va, selon moi, participer à la gouvernance de notre ville en permettant non seulement de poser les problèmes là où ils existent, mais également d'apporter, dans le même temps, des solutions. En effet, nous sommes ici sur un territoire, le territoire parisien, où les élus que nous sommes, mais aussi les associations, les professionnels de la nuit, les citoyens, celles et ceux qui travaillent la nuit à Paris, celles et ceux qui voudraient dormir la nuit à Paris, sommes tous là pour trouver des solutions concrètes.

Cette question de la nuit se pose et a été portée, à l'occasion des États Généraux de la Nuit, autour de ces différents aspects.

Oui, il existe un Paris qui travaille la nuit et le nombre de salariés, de travailleurs de la nuit, est extrêmement important, puisque quelque 600 000 personnes travaillent la nuit à Paris, dans différents secteurs d'activités liés à la nuit et au commerce, qu'il s'agisse de l'hôtellerie et de la restauration ou des domaines de la santé et de la sécurité, donc de nombreux domaines indispensables à notre vie collective et qui participent d'une indispensable logistique et gestion de la ville. Ces personnes qui travaillent la nuit ont des besoins spécifiques en matière de déplacements ou de services pouvant leur être rendus, en termes de sécurité et autres.

Il existe aussi un Paris festif, un Paris festif dont certains disent qu'il s'essouffle, alors que d'autres craignent qu'il ne prenne trop de place ; personnellement, je pense que la vérité se trouve entre ces deux assertions.

Au regard des comparaisons internationales, il n'existe pas d'essoufflement de ce Paris festif. De nouveaux quartiers apparaissent d'ailleurs comme étant des quartiers pour la nuit parisienne, sans que cela gêne beaucoup de riverains : je pense notamment aux voies sur berges, qui constituent un nouvel espace pacifié - le Préfet pourra nous le dire - du point de vue de la question de la sécurité, tel que nous pouvons le constater au regard des chiffres liés aux plaintes ou aux faits qui pourraient se dérouler sur cet espace. Ainsi, il existe cet espace festif, qui souhaite aussi affirmer ce qu'est Paris.

Au-delà de ces dimensions du Paris qui travaille, du Paris qui fait la fête, du Paris qui dort - puisque la nuit est aussi un moment de repos - nous savons que Paris a, depuis longtemps, une histoire avec la nuit : la nuit parisienne n'est pas uniquement celle de la fête puisque le mot « nuit » est également resté accolé à nombre de grands événements, tels que la Nuit du 4 août, la Nuit de la Saint-Barthélemy etc. Il n'existe, bienheureusement, pas que des nuits de cette nature : il existe aussi les belles « Nuits Blanches », très pacifiques, dans le cadre desquelles il est possible de se promener sans que le pouvoir soit renversé ou qu'il se passe des règlements de comptes.

La nuit est aussi un moment très particulier qui a une grande histoire avec Paris : le nier reviendrait à passer à côté de l'identité de Paris.

En conséquence, il nous est proposé ici à la fois d'explorer et de mettre à plat les problèmes concrets qui sont posés à la Nuit parisienne, pour qu'elle puisse vivre pleinement et, en même temps, afin que les différentes fonctions de la nuit, avec les différents usagers de la nuit, y compris ceux qui dorment, puissent trouver leur place.

Vous me direz que cela revient à concilier les inconciliables : je prends mon rôle de maire comme quelqu'un devant jouer un rôle de médiateur ou de médiatrice. D'ailleurs, au regard de notre souhait de rapprocher les points de vue entre ceux souhaitant dormir et ceux souhaitant faire la fête, il apparaît que ce sont souvent les mêmes, qui n'ont simplement pas envie de faire la fête ou de dormir au même moment. Lorsque quelqu'un a envie de dormir, il n'a pas envie que d'autres viennent faire la fête sous ses fenêtres. Puis, lorsqu'il souhaite faire la fête, il qualifie de « grincheux » ceux qui veulent l'en empêcher parce qu'ils voudraient dormir. Chaque Parisien porte en lui toutes les contradictions : je le dis parce que j'en fais partie et que je m'y reconnais pleinement.

Par ailleurs, il arrive qu'un maire médiateur et des élus médiateurs interviennent dans des situations beaucoup plus graves, notamment des situations de conflits. Dans le cadre du travail que je réalise avec des maires, notamment des maires africains, j'ai eu l'occasion de découvrir que les maires africains ont effectivement développé cette idée de maire « médiateur » au titre de laquelle ils interviennent dans des conflits ethniques ou régionaux : les maires viennent porter la médiation. Si d'autres y parviennent dans le cadre de conflits très graves, rien ne justifie que nous n'arrivions pas à trouver des solutions pour que la nuit parisienne soit à la fois la promesse qui est celle d'une ville comme Paris et, en même temps, la nuit dans laquelle chacun puisse se retrouver.

Dans le cadre de ce travail, je sais qu'avec tous les acteurs présents dans cette salle - je vois les acteurs que j'ai déjà vus par ailleurs, avec lesquels nous avons déjà eu beaucoup de discussions ; je vois les organisations syndicales et je m'en félicite car les travailleurs de la nuit, notamment, sont aussi représentés - nous reprendrons parfois nos vieux débats et retrouverons sans doute les mêmes positionnements.

Ce que je nous propose, dans le cadre de ce Conseil de la Nuit, c'est d'affirmer, de manière tout à fait légitime, la raison pour laquelle chacun d'entre nous est là, qu'il s'agisse des présidents d'associations, des directeurs de lieux de nuit et de tous les autres. Chacun a une fonction qui est liée sans doute à l'étiquette qui est la sienne dans cette salle. Et je ne demande à personne d'abandonner ce qu'il est et la raison pour laquelle il est présent. Je nous conseille simplement, y compris à nous, élus parisiens, de ne pas rester dans des postures. Une fois que les sujets sont posés et que nous tentons de les étudier avec objectivité, la meilleure façon d'être objectif est de partir du réel. Quelle est la situation ? Quels sont les problèmes ? Sur cette base, il nous faut laisser les postures de côté et trouver le chemin qui nous permettra de résoudre les problèmes qui subsistent.

Enfin, et ce sera ma conclusion, il se trouve que nous aimons bien parfois avoir recours aux comparaisons internationales et que les Français, ou certains d'entre eux aiment bien le bashing, aiment bien s'auto-flageller, dire que nous sommes les plus mauvais du monde, alors que les autres auraient tout inventé et tout bien fait. Il serait bien que nous évitions d'adopter cette attitude. En fait, ce que nous avons appris à l'occasion des États Généraux de la Nuit est qu'il n'existe pas un « modèle » de nuit qui fonctionnerait. La nuit est un élément qui bouge. Par exemple, l'Espagne a connu des années de movida et la situation est quelque peu différente aujourd'hui. Je pense notamment à la ville de Barcelone et, également, en lien avec les communes limitrophes. Il se trouve que les pays ayant connu toute cette movida ont inventé des modes de régulation.

Au niveau des comparaisons internationales, faisons-nous confiance : nous n'avons pas à copier un modèle. Nous pouvons nous inspirer des bonnes pratiques, notamment des bonnes pratiques en termes de régulation, mais il n'existe pas un « modèle » qui serait celui que nous attendions et que nous nous approprierions parce que d'autres auraient imaginé un système que nous n'aurions pas inventé nous-mêmes.

Le modèle, il nous revient de l'inventer et ce modèle ne sera jamais figé. Telle est la raison pour laquelle un Conseil Parisien de la Nuit est également un lieu vivant qui va sans cesse revenir, analyser, observer et proposer des décisions. En effet, nous le savons bien, la nuit, les pratiques sociales d'une façon générale, de même que nos usages en tant que Parisiens, évoluent : il va nous falloir sans cesse être suffisamment observateurs et souples dans nos raisonnements, pour avoir aussi cette perception du mouvement qui s'opère en permanence dans une ville comme la nôtre.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire : j'attends beaucoup de ce Conseil Parisien de la Nuit, je le redis. À mes yeux, cette instance - et je ne parle pas d'une « institution » car ce terme recouvre une réalité trop figée, dans le cadre de laquelle chacun, en rangs serrés, défend ce qu'il a à défendre - doit réellement être un lieu de mouvement, un lieu d'expression, de décision, de co-participation et de co-élaboration des décisions de l'équipe parisienne : un lieu qui participe, justement, à l'évolution de la Nuit.

Je veux vraiment remercier les services de l'État qui sont présents, dans la mesure où cette démarche ne peut pas se mettre en œuvre simplement à partir de nos expressions : il existe aussi un intérêt général et des préoccupations qui dépassent nos réalités parisiennes. Je remercie vraiment les services de l'État, qu'il s'agisse non seulement de la partie liée à la prévention et à la sécurité mais également, d'une manière plus générale, je remercie la Préfète de Paris de nous accompagner et d'accepter de participer à ce mouvement et à ce Conseil Parisien de la Nuit.

Je vais laisser la parole à Bruno JULLIARD, dans la mesure où je vais, avec messieurs les maires des 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et, me semble-il, 2<sup>ème</sup> arrondissements, ainsi qu'avec Christophe NAJDOVSKI, inaugurer la nouvelle rue Rambuteau.

Je vous remercie et vous souhaite un bon travail. »

## 3 > PRESENTATION DES PERSPECTIVES DU CONSEIL DE LA NUIT <



Par M. Bruno JULLIARD

*Premier Adjoint chargé de la Culture, du Patrimoine, des Métiers d'art, des Entreprises culturelles, des Relations avec les arrondissements et de la Nuit*

« Merci beaucoup, madame la Maire et merci à Christophe GIRARD de nous accueillir dans cette belle mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, qui est aussi un arrondissement concerné par les sujets que nous allons traiter ce soir.

Mesdames et messieurs les élus, adjointes et adjoints à la Maire de Paris, madame la présidente de la 2<sup>ème</sup> commission du Conseil de Paris, cher Frédéric HOCQUARD, monsieur le délégué chargé de la nuit, madame la Préfète, monsieur le Directeur de cabinet du Préfet de police et, pour ne pas être plus long dans cette longue énumération, mesdames et messieurs,

Je suis très heureux, en tant que Premier adjoint et surtout en tant qu'adjoint à la Maire de Paris en charge de la nuit avec Frédéric HOCQUARD, de vous accueillir aujourd'hui.

Je vois beaucoup de visages connus et amicaux du monde de la nuit, qu'en général je vois plus tardivement ou beaucoup plus tôt le matin : je suis très heureux de vous voir ici, dans cette belle mairie.

C'est pour nous un moment important que cette nouvelle étape que nous lançons après la réussite des États Généraux de la Nuit. Je salue la présence de Mao PENINO qui en a assuré le lancement et la maîtrise pendant de nombreux mois ; c'est une nouvelle étape que nous voulons engager aujourd'hui, une étape pérenne, dans le cadre de ce Conseil Parisien de la Nuit.

Dans un premier temps, il me faut vous dire que je n'adhère pas aux discours qui ont pu être tenus ces derniers mois ou ces dernières années, et qui étaient d'ailleurs parfois contradictoires dans leurs assertions.

Un constat serait celui d'une vie nocturne inexistante, surtout à Paris, en comparaison avec d'autres capitales européennes. Je constate d'ailleurs qu'il s'agit d'un débat assez proche d'autres débats très contemporains et immédiats que nous vivons en ce moment-même sur d'autres sujets politiques : de la même manière que beaucoup de commerces sont ouverts le dimanche, il existe une vie festive et nocturne très dynamique à Paris.



Toutefois, toute comparaison n'est pas raison : la vie nocturne à Paris est exceptionnelle, mais également unique puisqu'il n'existe pas de ville ayant une densité comparable à celle de Paris. Il ne ferait aucun sens de comparer la scène « électro » et les lieux « électro » de Berlin avec les lieux pouvant accueillir la scène « électro » à Paris, pour une raison simple qui est que nous ne bénéficions pas de la même superficie et que nous avons une densité d'habitation nettement plus importante. Il nous faut prendre en compte cette particularité urbanistique de Paris, ce qui confirme que nous devons, en effet, comme vient de le dire Anne HIDALGO, développer un modèle qui sera propre et unique à la Ville de Paris.

Par ailleurs, la deuxième assertion est que la nuit festive à Paris a été trop dérégulée et qu'il existerait aujourd'hui, dans certains quartiers de la ville, une incapacité des Parisiens à habiter et à dormir tranquillement.

Je ne suis pas persuadé que cela ait empiré au cours des dernières années : ce qui est vrai est que la nuit festive et les lieux accueillant des activités tard le soir ou la nuit, à Paris, ont évolué sur le territoire parisien. Il est vrai qu'au gré des déménagements des familles mais également au gré des déménagements des lieux de soirées et des lieux nocturnes, de nouvelles populations doivent faire face à des nuisances sonores, qui sont rarement d'ailleurs des nuisances sonores dues aux lieux de nuit eux-mêmes, mais davantage des nuisances sonores liées à la présence de personnes sur la voie publique, notamment depuis l'interdiction de fumer dans les lieux de nuit fermés.

Il existe donc, dans un certain nombre de quartiers parisiens, des difficultés : nous allons devoir les traiter et trouver, ensemble, des solutions. Nous évoluerons : parmi les modalités mises en œuvre depuis les États Généraux de la Nuit, nous conserverons, voire amplifierons celles qui ont fonctionné et nous modifierons celles qui ont bien moins fonctionné ou n'ont pas porté leurs fruits, pour inventer d'autres dispositifs.

Dans ce but, nous nous vous proposons une méthode de travail fonctionnant sur deux axes.

Le premier axe consiste à discuter de tous les sujets : nous discuterons de la question de la fête et de la nuit culturelle et festive à Paris ; nous discuterons des questions de sécurité ; des questions sanitaires ; de la lutte contre toutes les discriminations, notamment à l'entrée des lieux de nuit ; nous discuterons également de la qualité des propositions culturelles qui sont faites dans les lieux festifs. Parmi les propos que je peux lire, il me met particulièrement en colère de lire parfois qu'est comparée la scène musicale parisienne, notamment la scène « électro », à celle d'autres capitales européennes. Ceux qui connaissent un peu ce sujet savent parfaitement qu'à Paris, nous avons une jeune scène musicale « électro » qui est d'immense qualité et qui a d'ailleurs connu un développement très net ces derniers mois et ces dernières années : certains dignes représentants de cette dernière sont présents ce soir et je souhaite évidemment les saluer. Nous discuterons également de la question des transports et de la question du travail de nuit, à Paris.

Nous souhaitons que tous les sujets soient abordés et, pour qu'ils le soient tous - Frédéric HOCQUARD a beaucoup travaillé sur cette question - il faut qu'ils le soient par tous de manière franche et pragmatique, sans qu'aucun débat n'empêche que d'autres sujets de discussions puissent être abordés. Je crois que Frédéric HOCQUARD a trouvé les voies et les moyens pour que tel soit le cas.

Le deuxième axe de travail consiste à faire en sorte que tous les acteurs concernés puissent débattre et être associés à ces réflexions : je le souhaite et suis convaincu que tel sera le cas.

Il nous faut des représentants des riverains : des associations de riverains sont d'ailleurs présentes ce soir et je les en remercie. Il nous faut également des élus et Frédéric HOCQUARD a proposé que tous les arrondissements de Paris bénéficient de cette réflexion et nomment un élu référent chargé de la nuit dans l'arrondissement qu'il représente. La quasi-totalité des arrondissements l'ont fait et cela permettra qu'il puisse exister une implication, à l'échelle des arrondissements, sur ce sujet. Je pense également aux représentants des lieux festifs et nocturnes : nombre d'entre eux sont présents ce soir ; je pense à toutes les associations de prévention sanitaire ; je pense aux associations de lutte contre les discriminations : nous souhaitons qu'elles soient associées à toutes nos réflexions.

Enfin, je pense aux représentants de l'État et je terminerai par ces derniers : je veux saluer notamment le représentant du Préfet de Police.

Nous savons que doit être menée une réflexion globale à l'échelle territoriale parisienne. Il nous faut savoir où nous souhaitons aller ensemble mais nous savons également que cet « ensemble » est également une somme de situations individuelles et de lieux particuliers. Il faut, chaque fois, presque rue par rue, que nous travaillions ensemble pour régler des difficultés et voir émerger de nouveaux lieux. Or cela ne se fait pas seul, ni uniquement dans le cadre d'un dialogue entre la mairie de Paris et les différents gestionnaires de lieux ou les associations de riverains : cela se fait également en impliquant la Préfecture de Police et je veux saluer la qualité des relations que nous entretenons avec cette dernière depuis de nombreux mois.

En guise de conclusion, je tiens à vous préciser que nous ne vous réunissons pas uniquement pour discuter, mais que nous souhaitons que des conclusions concrètes puissent émerger du travail que nous réaliserons ensemble, qu'il s'agisse des réflexions des groupes de travail thématiques ou des échanges lors des réunions plénières ; nous souhaitons co-construire ensemble une politique publique qui devra aborder toutes les thématiques liées à la nuit mais nous souhaitons une politique publique efficace, qui devra donc se traduire par des actes concrets et des décisions politiques concrètes : tel est en tout cas l'objectif que nous souhaitons conférer à ce Conseil Parisien de la Nuit.

Vous pouvez compter sur notre détermination et notre engagement et j'espère pouvoir compter sur votre implication dans ce dispositif.

Je vous remercie. »



Et Par **M. Frédéric HOCQUARD**

*Conseiller de Paris, Délégué à la Nuit*

« Bonsoir à tous.

Après toutes ces bonnes paroles, de la Maire, du Premier adjoint, je vous remercie tous de votre présence nombreuse, qu'il s'agisse de la Préfecture de Police, de la Préfecture de région, ou encore des nombreux adjoints présents. Je crois que le lancement de ce Conseil de la Nuit, attendu depuis les dernières élections, ne pouvait pas intervenir sous de meilleurs auspices, en cette mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Nous inscrivons ce Conseil de la Nuit dans le prolongement de ce qui est fait et de ce qui a été travaillé dans le cadre des Etats Généraux de la Nuit avec, peut-être, une différence.

A l'occasion des Etats Généraux de la Nuit, nous avons posé un certain nombre d'éléments de discussion et de principe et nous avons commencé à ébaucher un certain nombre de solutions. Des modalités avaient d'ailleurs déjà été mises en place par la mairie suite à ces derniers. Cette fois-ci, nous allons prendre les choses de manière un peu différente. Tout en prolongeant certains éléments mis en œuvre dans le cadre des Etats Généraux de la Nuit, le Conseil de la Nuit va surtout être axé sur un travail consistant à trouver des solutions par rapport aux différentes problématiques pouvant se poser sur les questions de la nuit.

Tout d'abord, cela a déjà été dit, nous nous inscrivons dans un contexte de dynamique de la nuit à Paris. Cette dynamique de la nuit à Paris implique aussi qu'il existe certainement, en certains endroits, une meilleure régulation que celle qui était en œuvre précédemment. Je le pense et cela a été dit. Mais il n'en demeure pas moins que nous sommes dans un contexte dynamique de la nuit à Paris. Plus de 12 000 établissements sont ouverts tous les jours, dont 9 000 ayant une autorisation de terrasse. Plus de 800 établissements ont une autorisation de nuit les autorisant à accueillir du monde après 2h00 du matin. Ainsi, vous avez ici, dans cette ville, quelque chose d'un peu incomparable, une sorte de « bijou » car il s'agit d'un élément auquel nous sommes très attentifs, qui est une force extrêmement dynamique pour cette ville : il s'agit d'un réel atout que l'activité nocturne et la force de cette activité nocturne à Paris.

L'idée de ce Conseil est déjà de dire que Paris n'est pas la « belle endormie », tel que nous pourrions parfois le lire, l'entendre ou le croire, et de pouvoir réfléchir à un certain nombre de solutions concrètes et, également, à différents aspects sur lesquels notre métropole, notre ville, est en retard. Je veux parler, par exemple, de la diversification de l'offre nocturne, qui constitue un élément important. Nous constatons que les Parisiens se couchent de plus en plus tard et, face à cela, l'équipe municipale, la mairie, a également, à répondre à cette question de savoir quelles sont les offres qui sont proposées le soir et quelle est la diversité des offres nocturnes qui peuvent exister : il peut s'agir d'offres festives, mais également d'offres distrayantes ou de nature culturelle ou sportive. Au regard des activités que la ville peut proposer la nuit, qu'il s'agisse de la Nuit Blanche, qui rencontre un grand succès depuis plus de dix ans, ou également de la Nuit des Musées, un événement moins connu que le premier mais dans le cadre duquel tous les musées de la ville sont ouverts jusqu'à minuit, et qui rencontre également un franc succès, au regard de l'augmentation de 91% qu'a connue cette année la participation à cet événement.

Ce sont là des symboles du dynamisme de cette ville, qui traduisent également le fait que Paris est attendue sur la question de la diversité de l'offre qui doit pouvoir être proposée la nuit.

L'attractivité constitue également une question importante et nous devons aussi travailler ce sujet, à savoir comment la ville peut-elle mieux valoriser sa nuit au niveau de l'attractivité internationale, par rapport à d'autres capitales européennes qui, de ce point de vue-là, rayonnent sur les questions nocturnes. À un moment donné, il nous faut peut-être également mieux travailler à valoriser ce qui peut être le cœur de la diversité des propositions et de la vie nocturne, et le cœur du dynamisme de la vie parisienne.

Le sujet des discriminations a été évoqué et cette question d'une nuit sans discrimination est également importante car si nous voulons conserver le dynamisme de cette nuit et valoriser cette dernière, cette nuit doit être ouverte à tous et il doit s'agir d'une nuit sans discrimination.

Enfin, il me semble que les questions liées à la régulation constituent un sujet d'importance qu'il nous faut évoquer. En effet, je pense que, si nous avons des droits par rapport à cette question et si, effectivement, la nuit est bien plus ouverte et qu'il existe un dynamisme à ce niveau, il doit également exister, à mon sens, un besoin de régulation et d'équilibre, qui doit être retrouvé et qui doit être fort. De ce point de vue, je suis d'avis que les différents droits doivent pouvoir cohabiter, à la fois le droit de faire la fête et de pouvoir sortir, mais également le droit de pouvoir se reposer et de pouvoir dormir. À mes yeux, ces éléments ne sont pas contradictoires et doivent pouvoir cohabiter et coexister : la force de cette Ville et de ce Conseil devra être de trouver des solutions pour faire en sorte que tel soit le cas.

Comme vous avez vu le voir dans la pochette qui vous a été remise, nous n'allons pas simplement parler depuis cette tribune puisqu'après que la Préfecture de Police et la Préfecture de région aient pu dire quelques mots, nous pourrions avoir un échange avec la salle et nous vous proposerons également une organisation du travail. Cette organisation intégrera la mise en place d'un comité de suivi, d'un comité de pilotage de ce Conseil Parisien de la Nuit et la tenue de réunions plénières.

L'idée, comme indiqué par madame la Maire, est que tous les sujets soient posés sur la table, que nous puissions largement échanger autour de ces derniers et que nous puissions également faire des propositions par le biais de sept groupes de travail, issus des groupes de travail qui existaient dans le cadre des États Généraux de la Nuit.

Ces propositions auront aussi vocation à être soumises à l'exécutif, puisque ce Conseil de la Nuit est également un endroit de co-élaboration, de co-construction des politiques dans le domaine de la Nuit : j'ai bien l'intention, et nous avons bien l'intention, qu'un certain nombre de ces propositions se transforment ensuite en propositions que portera la Ville et de politiques que la Ville développera. Ainsi, cette meilleure articulation au niveau du Conseil de la Nuit doit permettre que nous puissions faire des propositions et travailler pleinement au développement et au dynamisme de cette nuit, ainsi qu'à la question de la cohabitation dans ce cadre.

Je citerai, pour finir, quelques exemples de sujets sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler avec un certain nombre d'autres adjoints, que nous pourrions reprendre dans le cadre de ce Conseil de la Nuit.

Un travail va être mené autour d'une meilleure articulation et d'un renforcement de nos dispositifs de médiation, afin de mieux lutter contre les incivilités et contre le bruit. Au sein de la Mairie de Paris, Colombe BROSSEL est en charge de ce sujet en relation avec la Préfecture de Police, puisque ce travail est articulé avec cette dernière dans le cadre du contrat local parisien de sécurité, qui doit être à nouveau signé en 2015 : il s'agit d'un sujet auquel nous serons particulièrement attentifs et sur lequel le Conseil devra, selon moi, se pencher.

La question de l'alcoolisation massive constitue également un sujet, qui a été évoqué dans le cadre du Plan Santé lancé par la Ville et annoncé par la Maire au mois d'octobre dernier : nous travaillerons également à ce sujet, en lien avec la Préfecture de Police.

La question du développement de nouveaux espaces ouverts la nuit constitue également un sujet que nous traiterons de manière importante. La question des parcs et jardins est également posée régulièrement, ainsi que la question de nouveaux lieux festifs. Un certain nombre d'acteurs de la nuit présents ce soir ont été très attentifs aux 23 projets urbains et innovants que nous avons dévoilés au mois d'octobre : un certain nombre de ces acteurs sont d'ailleurs intéressés pour travailler sur ces sujets innovants.

Nous réfléchissons à la manière dont nous pourrions aussi ouvrir la nuit de nouveaux lieux dédiés à la fête, à la distraction et à la culture. De même, concernant la question des musées, une réflexion va être entamée par l'Établissement public Paris-Musées, afin de voir dans quelle mesure nous pourrions parvenir à multiplier les nocturnes et élargir les amplitudes horaires de certains musées.

Sans citer toutes les pistes de travail, je mentionne également le travail que nous allons entamer avec Pauline VERON concernant les centres d'animation, de manière à tenter de repousser un peu leur ouverture tardive, concernant la question des équipements sportifs, afin que lorsqu'ils sont en travaux, et sans gêner ces derniers, ils puissent aussi être ouverts, afin que nous puissions en faire des lieux festifs : nous avons pensé aux piscines.

La question de la propreté en lien avec la nuit, dont est maintenant chargé Mao PENINO, est également importante.

Enfin, un dernier sujet important est la question des transports, premier sujet à avoir été abordé par les jeunes réunis samedi dernier au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse, autre instance mise en place par la Mairie et dans le cadre de laquelle je suis intervenu. Nous avons, au niveau des transports, un retard à rattraper : nous devons avancer à ce sujet. L'État, la Région et la Ville de Paris ont voté, à l'unanimité un vœu demandant à ce que le STIF, qui gère l'ensemble des transports au niveau francilien, étudie la possibilité que le week-end, la fermeture du métro puisse être repoussée d'une heure, par exemple, et la possibilité de revoir la carte des Noctiliens : il faut que nous travaillions sur l'ensemble de ces sujets. Par exemple, à Londres, il a été annoncé qu'en 2017, une partie des lignes de métro serait ouverte toute la nuit le week-end : en se donnant l'échéance de 2017, les élus londoniens se laissent le temps de travailler.

Il existe donc, de ce point de vue, un grand nombre de perspectives et nous réfléchissons également à ces dernières dans un cadre métropolitain, puisque le Conseil général et la Région Île-de-France participeront à ce Conseil de la Nuit, de la même manière qu'ils avaient participé aux États Généraux de la Nuit.

Ce sujet assez ambitieux et transversal, car lié à de nombreux éléments divers, fait l'objet d'un grand nombre d'attentes : je le sais pour vous avoir rencontré tous, les uns et les autres, depuis quelques mois, depuis que je suis en fonction et élu chargé de m'occuper de ce sujet.

À mes yeux, si nous travaillons tous ensemble, si nous sommes capables de regarder quels sont les vrais sujets, si nous nous inscrivons dans une dynamique visant à trouver les solutions sans nous limiter à porter les problèmes, nous serons capables de dépasser, peut-être, les antagonismes. Je pense que nous serons capables, au-delà du fait de réussir une belle nuit, de faire en sorte que cette ville porte sa nuit, soit fière de sa nuit et que Paris la nuit soit bien plus que deux mots accolés pour lancer le « Conseil de la Nuit », que « Paris » et « la nuit » soient des mots synonymes et que tout cela aille de pair.

Je vous remercie. »

## 4 > INTERVENTIONS <

De **M. Yvan CORDIER**

*Sous-préfet  
Directeur Adjoint du Préfet de Police*



« Monsieur le Premier adjoint, madame la Préfète, monsieur le Conseiller délégué à la Nuit, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs,

Je vous remercie de l'invitation que vous avez adressée au Préfet de Police pour participer au lancement de ce Conseil de la Nuit.

La Préfecture de Police entend être un partenaire actif de la Ville sur cette question. En effet, il est essentiel, pour l'attractivité de la capitale, de trouver les moyens d'une vie nocturne qui soit à la fois attractive et attrayante et respectueuse de la tranquillité des riverains. Cette participation de la Préfecture de Police aux initiatives de la Ville en la matière n'est pas nouvelle, puisqu'elle était déjà présente dans le cadre des Etats Généraux de la Nuit en 2010.

Je centrerai mon propos sur deux points essentiels, à savoir rappeler les missions de la Préfecture de Police en matière de régulation et rappeler les actions qu'elle mène en termes de prévention.

Concernant l'action de régulation, la Préfecture de Police travaille sur deux axes principaux : elle mène une action de sanction à l'égard des établissements qui ne respecteraient pas la loi et également une action sur la voie publique pour préserver la tranquillité des riverains.

S'agissant du premier volet, le Préfet de Police prononce chaque année, sur proposition de la Direction des Transports et de la Protection du Public, quelque 300 décisions de fermetures, auxquelles il faut ajouter 300 avertissements. S'ils peuvent paraître importants, ces chiffres doivent toutefois être mis en balance avec le nombre total d'établissements, de 12 500. Ce pouvoir de sanction joue un rôle régulateur important, puisque nous constatons que seulement 3% des exploitants ayant fait l'objet d'une sanction réitèrent et sont sanctionnés une deuxième fois.

Le Préfet s'appuie sur l'aide des services de police, la DSPAP (Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne), la police judiciaire, et il ne peut sanctionner les troubles à l'ordre public que s'ils sont rattachés directement à l'établissement. Pour agir, il doit disposer d'éléments objectifs - nous insistons beaucoup sur ce point - et il doit motiver ses décisions, ces dernières étant susceptibles d'être contestées devant le juge, qui peut les annuler au motif, notamment, de non-respect du principe de liberté du commerce. Cela arrive heureusement très rarement : sur la vingtaine de recours lancée chaque année, très peu de décisions d'annulations ont été rendues, aucune décision d'annulation n'étant d'ailleurs intervenue, à ce jour, au cours de l'année 2014.

S'agissant du volet relatif à l'espace public, les services de police sont actifs, tel est leur rôle, notamment dans les quartiers présentant une forte concentration de bars : cette action à destination des consommateurs présents sur la voie publique complète celle que j'ai précédemment décrite concernant les établissements. Pour agir, le Préfet de Police dispose de plusieurs outils tels que la vidéo-protection, la brigade anti-criminalité, pour lutter notamment contre les auteurs de vols avec violence, mais également le recours aux services de fourrière, cette action étant coordonnée avec les services de la propreté de la Ville. Les berges de Seine illustrent l'action coordonnée de la Préfecture de Police et de la Ville en la matière. Enfin - il s'agit d'un phénomène nouveau - le Préfet de Police a donné des instructions pour agir contre les troubles liés à certaines épiceries de nuit qui vendent de l'alcool jusqu'à des heures tardives : des arrêtés préfectoraux d'interdiction de vente d'alcool permettent d'offrir une base juridique pour sanctionner les abus.

Ainsi, soyez assurés de l'implication personnelle du Préfet de Police pour que ses services agissent de manière efficace, afin de permettre une vie nocturne attrayante et apaisée ; il s'est déjà rendu sur le terrain pour constater certaines nuisances et donner des consignes en la matière. Cette action, comme vous l'avez indiquée, constituera d'ailleurs l'une des actions du futur contrat parisien de prévention et de sécurité qui sera prochainement adopté en Conseil de Paris.

Au-delà de l'action répressive, je souhaiterais également souligner l'action préventive, en lien avec la Préfecture de Région Ile-de-France.

La Préfecture de Police est, bien sûr, disponible pour participer avec la Ville et les maires d'arrondissement aux actions de médiation, dans les endroits où cela est nécessaire. Des réunions à ce sujet ont eu lieu en préfecture - Monsieur HOCQUARD pourra en témoigner - mais également dans les mairies d'arrondissements. Leur objectif est de susciter la mobilisation des services publics et de rappeler que les procédures d'instruction des sanctions à l'encontre des établissements se trouvent accélérées dans les quartiers les plus sensibles.

Nous y rappelons également le point important que constitue les efforts des professionnels au niveau de la gestion de leur clientèle ou en termes d'acquisition de matériels destinés à limiter le volume sonore. À cet égard, je voudrais insister sur l'action des inspecteurs de la salubrité de la Préfecture de Police, qui peuvent jouer un rôle de conseil auprès des professionnels et auprès des riverains. Depuis le début de l'année 2014, ceux-ci ont effectué des mesures auprès de 2 000 établissements parisiens.

Une autre action de prévention porte sur les partenariats menés avec des acteurs associatifs, comme le Réseau des Musiques Actuelles, à l'origine des Pierrots de la Nuit, ou encore le collectif « Culture Bar-Bars » : la Préfecture de Police est prête à participer à toute évaluation de ce type de dispositif.

Enfin, la Préfecture de Police participe aux campagnes de sensibilisation : après une campagne menée en 2012 contre les discriminations, une campagne a été lancée en 2013 contre l'alcoolisation massive des jeunes, phénomène connu sous le nom de binge drinking et constituant un véritable fléau.

En conclusion, je souhaiterais tout simplement réitérer la disponibilité de la Préfecture de Police pour participer aux actions initiées dans le cadre du Conseil de la Nuit et, notamment, pour jouer un rôle actif dans le cadre du comité de pilotage annoncé : vous pouvez compter sur l'attention du Préfet de Police pour exercer pleinement ses compétences dans ce domaine, dans un esprit de partenariat.

Je vous remercie. »



Et de **Mme Sophie BROCAS**

*Secrétaire Générale de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France,  
Préfecture de Paris*

« Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs,

Je viens dire aussi, au nom du Préfet de Région, qui ne pouvait être présent cet après-midi, que vous pouvez compter, au même titre qu'Yvan CORDIER vient de le dire pour le Préfet de Police, sur la pleine mobilisation de la Préfecture de Région et de la Préfecture de Paris, dans cette aventure de la nuit.

Nous sommes très heureux de nous associer à ce premier Conseil de la Nuit de la mandature : l'État se retrouve très bien dans cette initiative et dans la philosophie qui l'anime. Nous nous y retrouvons car ce que vous dites, et ce que vous espérez, correspond à ce que nous tentons de faire chaque jour dans le cadre de nos compétences, c'est-à-dire faire coexister toutes les envies, tous les âges de la vie, dépasser et surmonter les contradictions pour valoriser une ville-monde, qui dispose d'un équipement culturel et festif absolument exceptionnel.

Je rappelle que 42% des emplois culturels français sont situés à Paris. Plus de 1 000 événements festifs ou culturels sont organisés chaque jour dans cette ville, en comptant tous les cafés-concerts, les théâtres, les grandes et les petites structures. Quelque 300 festivals sont organisés dans la Région Ile-de-France.

Vous avez des atouts et il faut qu'ensemble, nous cherchions à valoriser ces atouts en dépassant les contradictions, comme madame la Maire l'a clairement indiqué, entre ceux qui veulent dormir, ceux qui doivent travailler, ceux qui veulent s'amuser, dans un seul objectif : faire en sorte que nous puissions tous vivre ensemble. Je crois personnellement que cette définition assez simple peut guider nos réflexions et nos actions dans le cadre de ce que nous appelons « l'intérêt général ».

En tant que Préfecture de Région et Préfecture de Paris, aux côtés de la Préfecture de Police, nous sommes prêts à mobiliser cinq outils, qui s'accompagnent de crédits, il est toujours important de le rappeler. Lorsqu'il ne s'agit pas de crédits, il s'agit de la matière grise des hauts fonctionnaires de l'État, ce qui vaut également son prix.

Le premier outil porte sur le volet du soin, du bien-être, des addictions, avec le dispositif « Fêtez Clairs », que vous avez monté il y a un certain temps et qui fonctionne très bien. C'est dans ce cadre que nous souhaitons accompagner les noctambules pour leur permettre de faire la fête en sécurité en créant notamment des lieux de repos, en proposant des kits et en formant les professionnels de la nuit. Nous sommes évidemment partants pour approfondir ce dispositif, pour l'élargir à de nouveaux partenaires, voire pour l'élargir et le renforcer au-delà de Paris intra muros.

Le deuxième outil que nous mobiliserons avec joie et conviction porte sur les dispositifs de lutte contre les violences, qu'il s'agisse des violences faites aux femmes - harcèlement de rue, mains baladeuses etc. - par le biais d'une sensibilisation des professionnels de la nuit, voire des jeunes filles elles-mêmes, ou qu'il s'agisse des violences intrafamiliales, quand, à l'issue d'une nuit un peu arrosée, certains peuvent avoir la main leste, ce qui ne nous convient pas.

Troisièmement, nous nous associerons à la Préfecture de Police et aux initiatives qui pourraient être prises en matière de lutte contre les discriminations et de prévention des discriminations : cela fait également partie des compétences de l'État.

En matière économique, nous veillons à la bonne application du statut des travailleurs de la nuit du point de vue du droit du travail : il s'agit aujourd'hui d'un statut protecteur. Je ne sais pas ce que la loi Macron, à propos de laquelle le débat parlementaire se déploie actuellement, apportera ou non en termes d'assouplissements à ce travail de la nuit mais, en tous les cas, nous serons à vos côtés pour lire les résultats des travaux de la représentation nationale et les comprendre ensemble.

Enfin, le dernier axe sur lequel l'État s'engagerait volontiers consisterait à s'associer avec vous, mais aussi avec la Région et les autres collectivités, à une réflexion métropolitaine. Vous l'avez dit, un grand nombre d'éléments sont à inventer pour créer de nouveaux lieux festifs, par exemple, dans les friches industrielles. Des évolutions sont sans doute à penser dans Paris et autour de Paris, en intégrant la Petite Couronne. Par exemple, la récente décision concernant le Pass Navigo à tarif unique doit être prise en compte dans le cadre de nos réflexions, puisque cela signifie que les déplacements vont s'en trouver simplifiés et que la fête doit peut-être également être pensée en dehors des fortifications.

Il faut penser une stratégie à mettre en œuvre entre tous les acteurs : le secteur privé, les acteurs publics, l'État, les opérateurs et les collectivités. En effet, nous investissons tous beaucoup d'argent, beaucoup d'énergie et d'inventivité dans ces activités mais le fait que les moyens soient très éparpillés tend à nous affaiblir.

Il s'agit de définir une stratégie d'influence culturelle, qui fasse rayonner haut et fort Paris et, avec Paris, la France.

Enfin, il serait peut-être bien de réfléchir ensemble à une stratégie de la fête qui donnerait à comprendre le monde, en mêlant la fête et la culture. Comme vous, je suis certaine que si nous nourrissons les jeunes, si nous leur donnons de nouvelles façons de comprendre et de réinventer le monde qui est le leur, par le biais, entre autres, des nouvelles expressions artistiques et des arts numériques, ils auront moins envie d'oublier ce monde et cette réalité en usant de l'alcool, de la drogue ou de la violence.

Pour tout cela, vous pouvez compter sur nous. »

Frédéric HOCQUARD, *Conseiller de Paris, Délégué à la Nuit*

« L'objectif de cette séance n'était pas uniquement de nous exprimer depuis la tribune et nous ouvrons donc maintenant un temps d'échanges avec tous les participants. Dans ce but, je vous informe que des micros circulent dans la salle, afin de vous permettre d'intervenir.

**La parole est à vous.** »



## 5 > ECHANGES AVEC LE PUBLIC <

- **M. Vincent** (*Syndicat Force Ouvrière Paris*) -

Il rappelle que les travailleurs de la nuit sont également des salariés. Or il fait part de ses inquiétudes à propos des soi-disant « avancées » de la loi Macron évoquées par la représentante de l'État, sachant que cette évolution touchera le Code du Travail et le statut de la Fonction publique en amenant une déréglementation totale.

Il interpelle ensuite le premier adjoint en tant que chargé de la Culture et président du Conseil d'administration de l'Établissement public Paris-Musées, pour dénoncer les conditions de travail insatisfaisantes des veilleurs de nuit, qui ne bénéficient pas de la reconnaissance de « salariés de nuit », alors même qu'une personne travaillant de manière régulière la nuit perd environ cinq années de vie.

Il annonce que, sans surprise, FO sera très vigilante sur ces sujets et participera aux travaux de ce Conseil, notamment pour surveiller la mise en œuvre des modalités de la loi Macron.

Elle explique qu'après le malheureux propos « Si vous souhaitez dormir, allez vivre à Rodez », formulé quelques années auparavant par l'ancien Maire de Paris, M. DELANOE, à son attention alors qu'elle se plaignait du tapage nocturne, elle attendait ce soir une formule forte concernant le droit de tous les Parisiens à dormir.

Or les propos sont mitigés, Madame HIDALGO indiquant la présence à Paris de personnes souhaitant dormir, Monsieur HOCQUARD évoquant quant à lui, de manière plus forte, un « droit à dormir ».

Selon elle, tout être humain veut dormir et en a besoin : il s'agit d'un besoin fondamental et d'un enjeu de santé publique.

Le réseau « Vivre Paris ! » est partant pour participer à ces travaux, à condition qu'y soit, dans ce cadre, affirmé le droit de tous les Parisiens à dormir et il souhaite être certain que les travaux du Conseil de la Nuit visent à appliquer la réglementation et non à la contourner, comme il est souvent tenté de le faire dans le cadre de ce qui est appelé la « médiation », au nom de règles trop contraignantes.

- 
- **Mme Ève PLENEL** (*Directrice de l'association « Kiosque Infos Sida et Toxicomanie »*) -

rappelle que son association porte le dispositif « Fêtez Clairs », visant à promouvoir la santé publique globale dans la culture de la fête à Paris, en matière de consommation de produits et d'alcool, en termes de risque auditif ainsi que de prévention et de sécurité routière. Ce programme a été initié en 2007 sous l'égide de la Préfecture de Paris et de la MMPCR de la Mairie de Paris.

La démarche de cette association, qui vient pourtant rappeler des normes et des comportements à adopter dans des lieux festifs, a fonctionné car elle s'est basée sur les pratiques des fêtards et des usagers de la nuit, sans se baser sur des préjugés ou une théorie quant à ce que devrait être la fête ou la nuit. L'association prendra donc part à ces travaux, à condition que les réflexions soient bien menées sur cette base.

Enfin, elle suggère que le Collectif « Fêtez Clairs » investisse plus largement la métropole du Grand Paris et élargisse sa démarche, en se rendant également dans des espaces publics festifs comme les friches ou les lieux de fêtes libres.

▪ **M. Chris BLACHE** (*Association Genre et Ville*) -

intervient au titre des identités, femmes et LGBT, afin de réfléchir à une utilisation de l'espace, au-delà de la fête ou du sommeil. Selon elle, si la lutte contre le harcèlement constitue un élément très important, les femmes doivent également avoir les lieux, le loisir et la capacité de s'approprier la ville, sans être réduites à des « victimes de harcèlement ». Son association souhaite participer à ce titre à ces travaux.

---

▪ **Mme Claire SERRE-COMBE** (*Porte-parole de l'association « Osez le féminisme », Salariée au Lucernaire*) -

rejoint les propos de Chris BLACHE et s'étonne de l'absence de la dimension « genres » dans la feuille de route de ce Conseil de la Nuit.

Elle rappelle que les équipements, sportifs et autres, ouverts la nuit, sont déjà majoritairement prisés par les hommes : il faut veiller à ce qu'une ouverture élargie de ces derniers ne renforce pas les inégalités femmes/hommes dans l'utilisation des équipements publics.

Par ailleurs, concernant le sexisme dans les bars et ailleurs, elle se dit ravie que Sophie BROCAS ait évoqué la lutte contre les violences faites aux femmes, qui constitue un réel problème. Une inégalité transparaît déjà au regard du fait que les femmes se déplacent de manière différente des hommes, en raison d'un sentiment d'insécurité. Aux yeux de Claire SERRE-COMBE, la perception de la nuit est différente, selon que l'on est un homme ou une femme.

Enfin, concernant la vie culturelle, elle rappelle qu'il existe également à Paris des établissements intermédiaires, comme le Lucernaire, avec lesquels il faut compter : ils font aussi la ville la nuit et la richesse culturelle de la vie parisienne.

---

▪ **M. Jean-François REVAH** (*Collectif Riverains de la rue Jean-Pierre Timbaud*) -

indique à Monsieur JULLIARD qu'il peut également compter sur la détermination et l'engagement du réseau « Vivre Paris ! » pour faire en sorte qu'après quatre ans de discussions avec la Ville de Paris, le diagnostic ayant été largement établi, des actions concrètes soient enfin menées.

Concernant l'idée de médiation, il n'est selon lui pas légitime que des riverains aient à négocier le droit de pouvoir se reposer ou dormir et le concept de médiation doit donc être manié avec davantage de prudence. Il annonce que son réseau se retire d'ailleurs du dispositif des Pierrots de la Nuit, qu'il a évalué et qu'il considère comme un échec. Il est nécessaire de mener maintenant des actions plus précises et à ce titre, Jean-François REVAH demande ce qu'il en est de la mise en œuvre des brigades « vertes » de contrôle nocturne, annoncée dans le programme électoral de la Maire.

- 
- **M. Paul SIMONDON** (*Premier adjoint au Maire du 10ème arrondissement, en charge de la Nuit*) -

fait remarquer que le 10ème se trouve, à bien des égards, au cœur de la dynamique nocturne de la ville, présentant des quartiers en évolution commerciale rapide, ce qui crée des sujets et nécessite la mise en place d'une médiation.

Il évoque notamment la situation des berges du Canal Saint-Martin, dont la régulation attendue ne fait l'objet d'aucun partenariat avec les pouvoirs publics, sachant qu'aucune régulation n'est à attendre de la part des acteurs économiques. Les agents publics, de la Ville ou de l'Etat et les associations menant une mission publique sont en première ligne.

Si les usages du lieu ne sont pas tous problématiques, il existe néanmoins des problèmes de propreté, de nuisances sonores et de sécurité, en raison de la présence de l'eau et de locaux techniques liés aux écluses, ces difficultés se trouvant liées et aggravées par le problème de santé publique que représente le phénomène croissant de l'alcoolisation massive de certaines personnes. Le calendrier, volatile car dépendant de la météo, rend d'autant plus complexe la gestion de ce lieu où les règles du vivre ensemble sont sans doute moins bien acceptées, en raison du fait qu'il s'agit d'un espace public.

Paul SIMONDON indique que si des actions sont mises en œuvre face à chacun de ces problèmes, la gestion de cet endroit pouvant accueillir jusqu'à 5000 personnes certains soirs d'été relèverait davantage de l'organisation d'un concert en plein air.

Ainsi, il se demande comment il serait possible d'adapter les outils de médiation et de régulation, jusqu'à la sanction, voire l'interdiction, à un usage noctambule et gratuit permettant de profiter de la beauté de la ville de Paris.

▪ **M. Gérard SIAD** (*Président du SNEG*) -

rappelle que le SNEG a participé de manière très active aux Etats généraux de la Nuit, en tentant d'abandonner, le plus possible, son étiquette d'organisation pour travailler au mieux avec les associations de riverains.

Il formule le vœu que ce Conseil de la Nuit soit synonyme d'une deuxième phase constructive, dans le dialogue et le respect, en l'absence de querelles, contrairement à ce qui a pu se passer durant la première étape, sorte de « thérapie de groupe ».

Il rappelle que les efforts très importants menés par les exploitants depuis les Etats Généraux de la Nuit ont permis d'obtenir un niveau exceptionnel de professionnalisation des établissements de nuit, pour répondre aux exigences de riverains.

Or les exploitants sont autant victimes d'incivilités que les riverains, du fait de publics qui sont sans rapport avec les leurs mais gravitent autour de ces derniers, notamment dans certaines zones où les établissements sont peu nombreux. Il souligne l'extrême responsabilité et la vigilance de la Préfecture de Police, qui fait preuve de fermeté et de pédagogie.

Il se félicite que des décideurs publics tels qu'Anne HIDALGO et Bruno JULLIARD en lien avec la Préfecture de Région et de Paris, donnent l'occasion à tous de se réunir dans le cadre de ce Conseil de la Nuit : il espère que cette instance permettra de co-construire ensemble pour lutter contre l'incivilité et d'améliorer des dispositifs comme les « Pierrots de la Nuit », auxquels les organisations professionnelles sont attachées, voire de lancer de nouveaux projets communs.

Concernant l'insécurité des jeunes femmes, il fait remarquer que ces dernières, de par la libéralisation des mœurs, sont également concernées par l'hyper-alcoolisation et s'en trouvent peut-être ainsi fragilisées.

Gérard SIAD confirme que les établissements ont un rôle à jouer en termes de régulation, de sécurisation et de prévention et que le SNEG est très engagé sur ces sujets, comme il l'est dans le cadre de « Fêtez Clairs » ou des « Pierrots de la Nuit ».

---

▪ **M. Denis TALLEDEC** (*Directeur de Culture « Bar-Bars »*) -

remercie la Ville de Paris pour l'installation de ce Conseil de la Nuit, initiative-pilote en France qui ne manquera pas de servir d'exemple au niveau national.

À son sens, ce Conseil donne une occasion unique pour tous de co-construire et de co-évaluer l'ensemble des politiques publiques. Si la Ville de Paris se donne une obligation de moyens, cela amène les acteurs à une obligation de résultat. Il faut donc construire une analyse commune, apprendre à s'écouter et à s'entendre, entre les citoyens qui ont, en effet, le droit de dormir et les citoyens qui ont aussi le droit de faire la fête. La question est de savoir de quelle manière y parvenir sachant que cela change en fonction des jours de la semaine, des âges etc.

Selon lui, au regard des « bitures express », il revient à tous, professionnels comme riverains, de redonner du sens à la citoyenneté, d'impliquer les gens au quotidien, avec les pouvoirs publics, afin de trouver ensemble des éléments et des objectifs : seule, la puissance publique n'y parviendra pas.

Il n'est pas simple de mobiliser une approche transversale tout en se posant la question de la subsidiarité quant à l'intervention sur ces questions dans une Ville comme Paris, sachant que les chronomètres des uns et des autres ne sont pas les mêmes. A ce titre, il rappelle que 15% des professionnels du CHR ont déposé leur bilan en 2013.

S'il faudra jouer cette double temporalité, construire des courroies de transmission et dresser des objectifs macros à l'échelle de ce Conseil de la Nuit pour les évaluer ensemble, Denis TALLEDEC estime cependant qu'il faut, en préalable à ce travail, construire, ensemble, une confiance.

- 
- **M. Bertrand LUKACS** (*Président de l'association des riverains du Canal Saint-Martin, membre du Réseau « Vivre Paris ! »*) -

se dit ravi de l'installation de cette instance, dans laquelle il place beaucoup d'espoirs.

S'il pense que la confiance doit être le maître-mot, il pense qu'il faut, en préalable, que les enjeux soient placés côte à côte : la fête doit exister sans être nécessairement synonyme de bruit au détriment des riverains. Les nuisances ont des conséquences sanitaires et un impact sur le travail le lendemain et les riverains demandant à dormir ne doivent pas être considérés comme des« pisse-froid » ou des« mauvais coucheurs » : il est possible de s'entendre, en posant dès le départ certains points fondamentaux.

Par ailleurs, il attend de ce Conseil qu'il soit mis un terme à ce qui est observé depuis dix ans sur le canal Saint-Martin et à la cité quant à l'impact en termes de santé publique de l'alcoolisation des jeunes : elle est maintenant la première cause, de manière directe ou indirecte, de la mortalité des jeunes.

Il rappelle que son association avait fait prendre en 2002 des arrêtés spécifiques auprès de la Préfecture de Police mais que ces derniers ne sont jamais mis en œuvre. Les outils existant tous pour mettre en place une régulation, Bertrand LUKACS, met ce manquement sur le compte d'une absence de volonté politique, durant les années passées, en la matière.

Aussi, le fait que les politiques s'intéressent à ce sujet constitue-t-il un espoir, à condition que de réelles mesures de concertation et d'organisation soient mises en œuvre.

---

▪ **M. Mario GONZALES** (*Adjoint au Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en charge de la Nuit*) -

souligne la grande utilité des travaux ayant été menés dans le cadre des Etats Généraux de la Nuit. Il annonce d'ailleurs que le 18<sup>ème</sup> arrondissement travaille actuellement à la rédaction d'une charte, sur la base de la méthodologie élaborée dans le cadre des Etats Généraux de la Nuit, pour le quartier Ramey-Clignancourt dont certains riverains estiment qu'il connaît une « oberkampisation » : tous les acteurs sont intéressés par la rédaction de cette charte.

Il s'oppose aux propos selon lesquels la médiation serait uniquement un moyen de contourner la loi, puisqu'elle est d'abord un moyen de rappeler, aux exploitants et aux riverains, cette loi et les règlements inhérents : elle n'est pas une négociation mais un moyen de régler un conflit, en l'absence de toute dimension contractuelle.

Il profite également de cette occasion pour s'étonner de la multiplication des licences IV dans ce quartier alors même que ces dernières ne sont plus délivrées à Paris.

Par ailleurs, il rapporte la proposition faite par quelques exploitants de mettre en place des « médiateurs de nuit » : la question est de savoir qui, de la Mairie de Paris, de la Préfecture de Paris, ou d'une structure tierce, financerait ces emplois.

---

▪ **M. Guillaume SIMONIN** (*Alliance du Commerce*) -

rappelle que le Paris nocturne est le Paris des Parisiens, mais également celui des touristes, le Paris de la fête mais aussi celui des consommateurs.

Or, en matière d'ouverture des commerces le soir, il dénonce la régression existante depuis un an à Paris : en raison d'un problème réglementaire national, certains magasins, notamment dans les zones touristiques, ne peuvent plus ouvrir jusqu'à 22h00, ce qui est regrettable pour une partie de la clientèle et également au niveau de l'image que renvoie ainsi Paris aux touristes du monde entier.

Sa question est donc de savoir si, dans le cadre des débats qui animeront cette instance, la Ville de Paris, qui souhaite démontrer que Paris n'est pas une ville où l'on s'endort tôt, envisage de prendre une position à ce sujet, sachant qu'il s'agit de revenir à une situation qui prévalait ces quinze dernières années sans faire débat.

---

▪ **M. Stéphane MARTINET** (*Adjoint au Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement*) -

estime qu'il est nécessaire de tendre vers un savoir-vivre ensemble, dans l'exigence. Des droits et des devoirs incombent à chacun : le droit de pouvoir se reposer existe et si tous ont le droit de s'amuser tous doivent également accepter de se contrôler.

A ce titre, un exploitant d'établissement doit faire en sorte que sa responsabilité soit transférée à ceux qu'il attire. Ce constat présente toutefois des limites et, dans l'espace public, la responsabilité incombe aux autorités.

Il rappelle que le 11<sup>ème</sup> arrondissement a fortement sollicité la Préfecture de Police de Paris qui a tenu récemment deux réunions dans le but d'améliorer la situation dans l'un des quartiers festifs de l'arrondissement. Il remercie la Préfecture de l'effort fourni en effectifs.

Une expérimentation visant à améliorer la situation va être menée dans le 11<sup>ème</sup>, dans le but que les établissements puissent prospérer mais dans un cadre exigeant faisant qu'au sein de l'établissement et devant ce dernier, il ne soit pas possible de faire n'importe quoi.

De même, Stéphane MARTINET rappelle qu'il n'est pas possible de faire n'importe quoi sur l'espace public, et il est nécessaire de se mobiliser pour rappeler qu'il est essentiel d'avoir un comportement qui permette à tous de bien vivre et d'avoir un sommeil de qualité.

En outre, les jeunes sont, à ses yeux, les proies d'un système qui se met en place. Si les inquiétudes liées, entre autres, au chômage, peuvent justifier certains moments d'exultation, il est nécessaire, comme le préconise « Fêtez Clairs », de travailler sur le besoin d'anticipation et de prévention, de s'occuper et d'encadrer ces jeunes, afin que leur comportement ne soit pas assimilé à de la nuisance et qu'il n'existe pas un rejet de ces derniers de la part des générations plus âgées, voire de la part d'autres jeunes gens.

Il indique que le souhait, dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, est avant tout que chacun fasse son travail : à partir de là, la situation s'améliorera, tout en sachant que le niveau d'exigence sera extrême.

▪ **M. Bruno BLANCKAERT** (*Président de la CSCAD*) -

fait remarquer que la nuit ne se résume pas à des problèmes de polémiques ou de voisinage : la nuit à Paris est une nuit magique et fantastique, porteuse de valeurs économiques, culturelles et touristiques. Selon lui, alors que ce Conseil de la Nuit s'installe, il ne faut pas réduire la nuit à des questions locales d'arrondissement qu'il a d'ailleurs tenté, au quotidien, de résoudre.

Par ailleurs, il fait remarquer que les comportements collectifs dont il est question se retrouvent à l'échelle européenne, dans toutes les capitales. Or s'ils ne sont pas résolus au niveau européen, la raison en est qu'il existe une réelle difficulté qui excède largement les rapports entre les professionnels de la nuit, la police et l'Hôtel de Ville. Il s'agit d'un problème de comportement européen : tous, y compris les professionnels de la nuit, souhaitent que les jeunes cessent de se sur-alcooliser et d'être ainsi générateurs de nuisances. Ils agissent donc de concert avec les autorités sur ces questions. Toutefois, procéder à des fermetures systématiques, ne mettra pas à un terme au phénomène qui existe à l'échelon européen.

Dans le cadre des ateliers qui vont être mis en place, Bruno BLANCKAERT estime nécessaire d'avoir le témoignage de villes étrangères, afin qu'elles expliquent ce qu'elles font et voir si Paris pourrait s'en inspirer, au même titre que bien des villes étrangères consultent les professionnels de la nuit parisienne sur l'efficacité du système mis en œuvre avec les « Pierrots de la Nuit », dans leur vocation de première réponse et d'élément de concertation.

Aux yeux de Bruno BLANCKAERT, le message doit être positif : la nuit est belle et la nuit techno et électronique parisienne est l'une des plus belles en Europe. Selon lui, plus il existera d'endroits magiques, plus les gens seront attirés vers d'autres lieux que les lieux existants et se dirigeront, par exemple, vers la périphérie pour faire la fête, moins il existera de difficultés.



- **M. Bruno JULLIARD** (*Premier Adjoint chargé de la Culture, du Patrimoine, des Métiers d'art, des Entreprises culturelles, des Relations avec les arrondissements et de la Nuit*) -

remercie tous les participants de leur présence et de leurs interventions, dont il salue la qualité et l'état d'esprit.

Conscient que ce travail ne sera pas simple à mener, il rappelle les difficultés rencontrées suite aux Etats généraux de la Nuit ces dernières années. Or au regard des volontés affichées des uns et des autres, si le respect est présent, il se dit convaincu que la situation pourra progresser.

Il répond à Monsieur VINCENT que la situation des travailleurs parisiens en général, et de la Mairie de Paris en particulier, sont au cœur des préoccupations des élus. Si des ouvertures plus tardives sont décidées dans les musées de la Ville, des négociations auront lieu entre les organisations syndicales représentatives et l'employeur, la Mairie de Paris.

Quant à l'expression de Monsieur DELANOE, il fait remarquer à Madame BOURGUINAT que les élus n'ont pas repris cette formule, sachant qu'il existe certainement également à Rodez, des lieux festifs engendrant des nuisances nocturnes.

Concernant le sexisme, sujet important, il rappelle qu'une expérimentation couronnée de succès a été menée, avec l'ouverture tardive de centres d'animation qui accueillent des jeunes pour jouer à des jeux de sociétés ou à des jeux vidéo. La seule réserve est qu'au bout de quelques jours, ces lieux n'étaient plus fréquentés que par des garçons. Il confirme donc que cette réflexion devra être prise en compte à l'avenir et dans le cadre des expérimentations qui seront menées.

Quant à la question du Grand Paris, il est d'avis qu'il faut absolument que cette dynamique métropolitaine soit intégrée aux réflexions du Conseil de la Nuit, dans la mesure où beaucoup de personnes se rendent à Paris pour des soirées : les questions du transport, de la sécurité et des nuisances sont aussi métropolitaines et doivent être traitées de concert avec les représentants de la métropole.

S'agissant de l'émergence de lieux nouveaux et de l'accueil des festivals, il précise que la Mairie de Paris est à la recherche de lieux pour accueillir ces festivals et que cette réflexion doit être également menée à l'échelle métropolitaine. L'objectif est de conjuguer la nécessité d'avoir des festivals de très grande qualité, pour répondre à la demande du public et se faire une place au niveau international dans la compétition entre les villes-mondes, tout en gérant les conséquences que cela représente en matière de bruit, de prévention, de sécurité, voire de propreté.

Enfin, il rappelle que le souhait de la Mairie est bien que tous les publics, avec leurs attentes et leurs rythmes différents, puissent vivre à Paris. Malgré la cherté de la vie, tout est fait pour que des jeunes restent à Paris. Le souhait est aussi que les catégories populaires puissent rester à Paris, d'où la politique menée en matière de logement. Il est également souhaité que les salariés et travailleurs, ainsi que toutes les générations, y compris les personnes âgées, puissent rester à Paris. Cette cohabitation entre des personnes aux aspirations bien différentes doit être possible, sur une surface d'à peine plus de 100 kilomètres carrés.

Concernant la nuit, Bruno JULLIARD confirme que le souhait est que Paris soit une ville où les gens vivent bien, dorment bien, s'épanouissent dans leur travail et se reposent lorsqu'ils ne travaillent pas, et qu'il est également souhaité que les personnes souhaitant faire la fête la nuit puissent le faire. Paris ne doit en aucun cas devenir, la nuit, une ville morte, pas plus qu'elle ne doit devenir une ville totalement anarchique, en l'absence de toute régulation. Or il serait inconcevable et contre-productif de placer des policiers à chaque coin de rue pour faire appliquer les règles. Sur cette base, il faut construire des solutions ensemble. La question des nuisances sur l'espace public préoccupe tout le monde et personne n'est responsable à 100% de leurs causes. Les patrons d'établissements ne souhaitent pas que quelques individus fassent du tapage devant leurs établissements et salissent la chaussée. Ils ont une responsabilité afin de tout faire, en lien avec la Mairie, pour éviter cela. Des dispositifs ont été lancés et, au-delà des « Pierrots de la Nuit », Bruno JULLIARD propose que le groupe de travail réalise une évaluation pragmatique du dispositif d'ensemble, afin de voir s'il peut être amélioré et dans quelles modalités. Selon lui, la question de l'utilisation de l'espace public dépasse largement la question de la nuit : toutes les initiatives de mises à disposition d'espaces au public sont couronnées de succès, ce qui traduit une appétence des Parisiens à se rencontrer sur l'espace public. Cette situation est bien différente de celle des personnes alcoolisées faisant du remue-ménage la nuit au pied des habitations, situation pour laquelle des solutions doivent être imaginées.

Bruno JULLIARD invite les uns et les autres à se saisir de la chance qu'ils ont d'être dans cette belle ville, l'une des seules capitales à être aussi dense, capable de faire vivre ensemble des gens si différents : voilà ce que la Mairie de Paris souhaite poursuivre en lien avec tous les acteurs. Bruno JULLIARD se dit convaincu que si ce travail est réalisé dans cet état d'esprit constructif, les prochaines années verront des progrès significatifs et de nombreux résultats qualitatifs.

▪ **M. Frédéric HOCQUARD** (*Conseiller de Paris, Délégué à la Nuit*) -

remercie tous les participants à cette séance de leur présence.

Il confirme qu'il est envisageable de faire intervenir, lors d'une prochaine séance plénière de ce Conseil, des représentants d'autres capitales européennes. Toutes sont en effet confrontées aux mêmes problématiques et certaines solutions ont pu être trouvées, pouvant être sources d'inspiration.

Par ailleurs, il ne pense pas qu'il existe d'antagonismes fondamentaux : le fait est qu'il faut gérer une dynamique nocturne importante à Paris. Cette ville a ouvert de nombreux endroits au public, de nombreux établissements ont ouvert leurs portes et Paris comporte de plus en plus de quartiers ouverts et festifs. Cette mise en dynamique et les à-côtés de cette dernière doivent être gérés de manière collective.

Aux yeux de Frédéric HOCQUARD, l'objectif est également de valoriser cette dynamique : l'un des enjeux du Conseil de la Nuit sera donc également la valorisation de la Ville de Paris en tant que capitale au niveau européen en matière d'activités nocturnes.

Dans les guides touristiques, le nombre de pages consacrées à la nuit est très faible et les descriptions sont parfois caricaturales : des efforts doivent être fournis à ce niveau.

D'autres efforts doivent être faits en termes de diversité et de diversification de ce que les gens peuvent trouver la nuit à Paris, ces sujets étant liés à l'aménagement territorial et au rééquilibrage territorial de la ville. Par exemple, des efforts ont été faits à ce niveau dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et le sud du 14<sup>ème</sup> arrondissement à l'occasion de la dernière édition de la « Nuit Blanche ». Il est donc souhaitable d'envoyer des signes de rééquilibrage urbain sur ces questions.

Frédéric HOCQUARD fait remarquer que le dossier remis aux participants comprend des bases de propositions sur lesquelles les groupes de travail travailleront : les inscriptions à ces différents groupes sont possibles jusqu'au 15 janvier, via l'adresse courriel mentionnée dans le dossier.

Enfin, il estime que le fait de fixer un calendrier constitue un gage d'engagement quant au fait que la Ville souhaite réellement que ce travail engendre des résultats : nonobstant le défi que représente cette question, Frédéric HOCQUARD confirme que tout sera mis en œuvre afin que ces travaux engendrent des résultats positifs.

**Pour plus de renseignements :** [nuit@paris.fr](mailto:nuit@paris.fr)